

 inondations			 tempête
		<p>Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</p> <h1>DICRIM</h1>	
	 canicule		 risques industriels
		 matières dangereuses	



Prévention des risques majeurs

DICRIM



Le mot du Maire, Philippe Buisson

Comme toutes les communes de France, Libourne est soumise à des aléas divers qui représentent des risques susceptibles de provoquer des drames humains ou des destructions de biens.

Afin de prévenir ces risques, la ville de Libourne a mis en place un outil, le plan communal de sauvegarde. Plan d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion des risques, le plan communal de sauvegarde s'adresse aux professionnels et doit permettre de sauvegarder des vies humaines, de protéger l'environnement et de diminuer autant que possible les dégâts matériels. Qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou sanitaire, ces risques dits « majeurs » varient en fonction de la spécificité de chaque commune.

Ce document a été établi que c'est le risque d'inondation qui doit être prioritairement envisagé à Libourne, même s'il va de soi que l'ensemble des risques a été pris en compte et précisément évalué.

Pour l'information des citoyens, la Ville a également souhaité rédiger un DICRIM (Document d'Information Communal des Risques Majeurs) dont l'objet est de rappeler au plus grand nombre les bons réflexes, souvent simples et de bon sens, qui vous permettront de vous préparer au mieux à toutes les éventualités.

Les numéros d'URGENCE

SAMU 15

Pour toute urgence de santé

Sapeurs pompiers 18

Pour tout sinistre mettant en jeu la sécurité des personnes

Mairie de Libourne

05 57 55 33 33

en dehors des heures ouvrables

06 20 59 53 24

CCAS (uniquement pour la canicule)

Mission handicap

06 85 63 76 05

Gendarmerie 17

Pour toute suspicion d'acte malveillant

Numéro d'urgence européen 112



Le risque d'inondation

La ville de Libourne est située au confluent de deux rivières (Isle et Dordogne), sujettes à des débordements plus ou moins importants ; la ville est aussi traversée par des ruisseaux et de petites rivières. Suivant leur intensité, les crues de ces cours d'eau peuvent entraîner des inondations et avoir des conséquences lourdes sur la population et les biens. La crue de référence pour la commune de Libourne est celle de 1944.

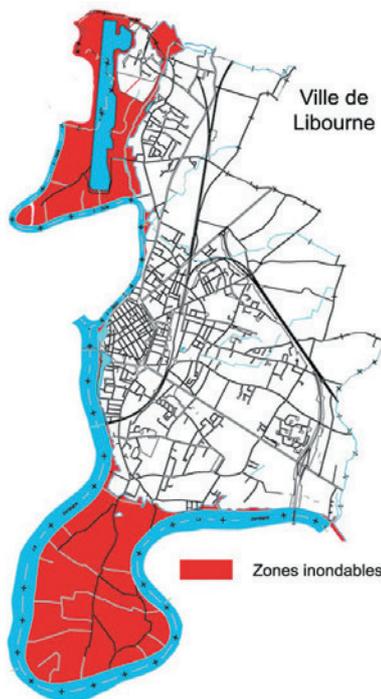
Toutefois, le débordement des ruisseaux de la commune n'intervient de manière conséquente que dans le cadre d'inondations générales et rarement à la suite d'intempéries localisées.

Conditions favorisant une inondation

- Une pluviosité durable
- Un vent défavorable (vent d'est)
- Une grande marée
- Rupture de digues (presqu'île de Condat)

Les facteurs aggravants

- Fonte des neiges
- Orage important en amont des cours d'eau
- Lâcher de barrage (Bort-les-Orgues)



LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE LIBOURNE

- Alerte et information à la population
- Évacuation des zones inondables ou dangereuses
- Prise en charge et hébergement des personnes évacuées
- Mise en sécurité des zones dangereuses

CONSEILS

1- Se tenir informé de l'évolution de la situation

(radio : France bleu Gironde 100.1 MHz, mairie)

2- Prévoir les gestes essentiels :

- Fermer portes et fenêtres ;
- Couper le gaz et l'électricité ;
- Monter dans les étages ;
- Prévoir une réserve d'eau potable ;

- Éviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné) ;
- Déplacer hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants ;
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent ;
- Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.

à retenir



Fermez la porte, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

en cas d'inondation brutale



Fuyez immédiatement



Gagnez un point en hauteur

Le risque tempête

Comme de nombreuses communes en Gironde, la ville de Libourne a été fortement touchée par la tempête de décembre 1999.

De plus, les effets de l'évolution climatique actuelle peuvent engendrer une augmentation de la probabilité de ce risque qui peut entraîner de lourds dégâts sur une grande partie du territoire communal.



LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE LIBOURNE

- Vigilance météo
- Prise de décision sur la tenue des manifestations publiques ou privées réunissant un nombre significatif de personnes
- Information de la population
- Dégagement des voies de circulation
- Sécurisation de sites
- Prise en charge et hébergement des personnes évacuées

CONSEILS

Avant la tempête

- Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo ;
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés ;
- Gagner un abri en dur ;
- Fermer portes et volets ;
- Rentrer les bêtes et le matériel ;
- Annuler les sorties sur étang ou en rivière ;
- Arrêter les chantiers et rassembler le personnel en lieu sûr ;
- Mettre les grues en girouette.

Pendant la tempête

- 1- Se tenir informé de l'évolution de la situation**, du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités (radio : France bleu Gironde 100.1 MHz, mairie)
- 2- Prévoir les gestes essentiels :**
 - Ne sortir en aucun cas ;
 - Se déplacer le moins possible ;
 - En voiture : rouler lentement ;
 - Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ;
 - Ne pas téléphoner.

Après la tempête

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ;
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ;
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Le risque canicule

Libourne a été touchée par les canicules de 2003 et de 2006. La canicule désigne un épisode de températures élevées (généralement du 15 juillet au 15 août), de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

À la suite de la canicule de 2003, le gouvernement a mis en place un « plan canicule » ; il est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'un tel épisode.

Il définit trois niveaux :

- niveau 1 = La veille saisonnière.

Déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août.

- niveau 2 = Mise en garde et actions.

Déclenché par le préfet sur la base de l'évaluation des risques météo et sanitaires.

- niveau 3 = La mobilisation maximale.

Déclenché par le Premier ministre, dans le cas où la canicule est aggravée par des effets collatéraux (pénurie d'eau potable, d'électricité)...



CONSEILS

Avant la canicule

Connaître les préconisations en cas de fortes chaleurs et prévoir les matériels essentiels : thermomètre, ventilateur, climatiseur, brumisateur, réserve d'eau. Si vous êtes une personne âgée ou handicapée et que vous êtes isolée inscrivez-vous au CCAS sur le registre nominatif des personnes à risque.

Pendant la canicule

- Limiter l'augmentation de température de l'habitation en fermant les volets et les rideaux extérieurs, en maintenant les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, pas de boisson alcoolisée.
- Éviter les sorties et les activités aux heures les plus chaudes, particulièrement les activités physiques (sport, jardinage, bricolage...).
- En l'absence de rafraîchissement dans l'habitation, passer au moins deux heures dans un endroit frais (grands magasins, lieux publics, cinéma...).
- Pour sortir, préférer le matin tôt ou le soir tard, rester à l'ombre dans la mesure du possible et ne pas s'installer en plein soleil.
- Porter un chapeau, des vêtements légers, amples et clairs.
- Se rafraîchir : bain, douche, gant de toilette, brumisateur, humidification des vêtements...
- En cas de coup de chaleur appeler le médecin ou le 15.
- Penser à aider les personnes dépendantes proches de chez vous.
- Se tenir informé de l'évolution de la situation.

LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE LIBOURNE

- Vigilance météo
- Alerte de la population
- Distribution d'eau
- Accueil en locaux rafraîchis
- Prise en charge et hébergement si nécessaire

Le risque transport de matières dangereuses

Ce risque est présent sur la commune de Libourne compte tenu des nombreuses voies de communication qui traversent le territoire. Il peut être lié au transport de matières dangereuses par voie ferroviaire, routière ou par canalisation.

Libourne est traversée du nord au sud-ouest par la ligne mixte (voyageurs et marchandises) Bordeaux / Paris ainsi que par la ligne mixte Libourne / Sarlat. La zone industrielle est reliée à la ligne Bordeaux / Paris.

De plus, des véhicules transportant des matières dangereuses peuvent transiter sur le réseau routier principal de Libourne qui comprend l'autoroute A89 et les routes départementales.



Les principaux risques

- Le déraillement d'un train ou le renversement d'un camion transportant des matières dangereuses.
- L'incendie ou l'explosion de trains ou de camions transportant des matières dangereuses.
- Une fuite de gaz sur une canalisation principale dont l'occlusion peut prendre du temps.

LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE LIBOURNE

- Alerter la population riveraine
- Mise en sécurité de la zone dangereuse
- Mise à l'abri (confinement) ou évacuation de la population, si nécessaire
- Hébergement et prise en charge des personnes évacuées

à retenir



Entermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

CONSEILS

Pendant l'accident

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte : sapeurs-pompiers (18), gendarmerie (17) ou numéro international (112), en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre ;
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie, s'éloigner ;
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Pendant l'intervention :

- Se confiner dans un bâtiment, arrêter la ventilation ;
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées...);
- S'éloigner des portes et fenêtres ;
- Ne pas fumer ;
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés) ;
- Ne pas téléphoner ;
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Après l'accident

Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio France bleu Gironde 100.1MHz ou signal sonore de 30 secondes ou porte à porte), aérez le local.

Les risques industriels

Un risque industriel majeur est un événement se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, la population avoisinante, les biens et l'environnement. Sur la commune de Libourne, la majorité des risques industriels sont concentrés sur la Zone Industrielle de la Ballastière. Il en existe cependant un certain nombre d'autres répartis sur le territoire de la ville.

Sur la commune, les risques industriels peuvent être à l'origine : **d'incendie, d'explosion, de dispersion dans l'air ou l'eau de produits dangereux.**

LES MESURES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE LIBOURNE

- Estimer l'importance de la crise
- Alerter la population riveraine
- Mise en sécurité de la zone adjacente au lieu du sinistre
- Mise à l'abri ou évacuation de la population, si nécessaire
- Prise en charge et hébergement des personnes évacuées

à retenir



Entermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Retrouvez Libourne + en ligne en flashant ce code

Magazine d'information de la Mairie de Libourne - Tirage : 16 000 exemplaires

Directeur de la publication : Philippe Buisson, Maire de Libourne - Rédactrice en chef : Cynthia Taris
Ont collaboré à ce numéro : Claire Bouchareissas, Carole Romat, Service Mission hygiène sécurité et santé de la mairie de Libourne.

Conception et réalisation : SEPPA Communication 05 57 300 910 - RCB 434 804 720

Impression : Laplante - 33700 Mérignac